

Entente de service pour l'utilisation de l'application Info-RTU (ci-après l' « Entente »)

Entre :

x

(ci-après « l'Adhérant »)

Et

Info Excavation, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 340-1600, boul. Henri-Bourassa O., Montréal (Québec) H3M 3E2, dûment représentée aux présentes par M. Denis Courchesne, président et chef de la direction, tel qu'il le déclare.

1. Licence d'utilisation limitée

En adhérant au service Info-RTU, l'Adhérant obtient une licence d'utilisation limitée, non exclusive, non cessible et non transférable aux seules fins d'utilisation par les utilisateurs de l'application.

2. Objet du service Info-RTU

Info-RTU est une application permettant de saisir, d'archiver et de diffuser des données et des informations géographiques afin d'identifier les entraves et travaux sur un territoire donné. Il favorise la coordination et la planification des travaux d'infrastructure souterraines dans l'emprise publique.

L'application Info-RTU met à la disposition de toutes les municipalités et propriétaires d'infrastructure souterraines un outil qui permet de diminuer les dommages aux infrastructures et les impacts socioéconomiques pour les citoyens.

3. Utilisation du service Info-RTU

L'utilisation de l'application permet la concertation des opérations relatives à la planification et à la coordination des réseaux techniques urbains, facilite l'échange des informations à l'intérieur et à l'extérieur des organisations, améliore la qualité des interventions et rationalise les dépenses par l'entremise d'une planification efficace des activités et par le biais d'implantation favorisant la pérennité des infrastructures.

En adhérant l'application Info-RTU, l'Adhérant accepte et s'engage à respecter les règles décrites dans le document de Gouvernance, tel qu'entre autres :

- Inscrire ses projets aussitôt connus aux endroits désignés dans l'application ; et
- Garder à jour l'information concernant ses projets, en particulier les dates des différentes étapes du projet.

Le document de Gouvernance se trouve sur le site de Info-Excavation, dans l'onglet Info-RTU.

4. Confidentialité

L'Adhérent accepte, par la présente que l'information qu'il inscrira dans l'application soit accessible à tous.

Toutefois, l'Adhérent pourra spécifiquement prévoir, en cochant les cases appropriées que certaines des informations qu'il y inscrira ne pourront pas être accessibles à tous les utilisateurs de l'application Info-RTU, mais bien uniquement à certains d'entre eux ou uniquement à Info Excavation, selon les options qu'il déterminera.

5. Tarif

Info-Excavation offre une gratuité d'un an à tous nouveaux utilisateurs à compter de la date de signature de la présente entente. Cette offre ne s'applique pas aux membres de Info-Excavation.

Par la présente Entente et suite à période de gratuité, l'Adhérent accepte et s'engage à payer le tarif applicable pour l'abonnement annuel dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture lors de son renouvellement annuel. Le tarif applicable est prévu à l'Annexe B jointe à la présente. Le tarif est assujéti aux taxes applicables de la province de Québec. Info-Excavation se réserve le droit, par la présente, de modifier le tarif applicable annuellement après avis écrit à cet effet à l'Adhérent.

La période de facturation s'étend du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Toute adhésion faite en cours de période de facturation entraînera une tarification au prorata du tarif applicable pour la période d'inscription.

6. Exclusion de la responsabilité de Info-Excavation et de Info-RTU

Info-Excavation et Info-RTU n'assumeront aucune responsabilité à l'égard de l'adhérent pour tout dommage causé à ses infrastructures souterraines par des demandeurs ou des tiers découlant de la communication ou de la transmission d'informations dans le cadre de la présente Entente de service.

L'Adhérent devra prendre fait et cause de Info-Excavation et de Info-RTU à l'égard de toute réclamation, recours, demande ou procédure qui serait dirigée contre Info-Excavation ou Info-RTU découlant de la transmission d'informations dans le cadre de la présente Entente de service.

7. Durée de l'Entente

La présente Entente est réputée entrer en vigueur à sa date de signature. Elle aura une durée d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur, laquelle sera renouvelable automatiquement à chaque année, à moins d'un avis écrit de trente (30) jours précédents la date de renouvellement.

8. Résiliation de l'Entente

L'une ou l'autre des parties pourra résilier sur simple avis écrit notifié à l'autre partie trente (30) jours de la date de la résiliation.

Toutefois, aucun remboursement de l'abonnement ne sera effectué advenant la résiliation de la présente Entente en cours de la période de facturation.

9. Terminaison de l'Entente

Advenant la résiliation ou la terminaison de cette Entente, par l'une ou l'autre des parties, l'Adhérent s'engage à ne conserver aucun des renseignements en sa possession obtenus dans le cadre de l'utilisation de l'application Info-RTU, à défaut de quoi, Info-Excavation devra prendre les recours nécessaires.

10. Juridiction

La présente Entente de service a été rédigée conformément aux lois de la province de Québec et tout litige relevant de cette Entente devra être exclusivement entrepris devant les tribunaux de droit commun de la province de Québec, dans le district judiciaire de Montréal.

11. Modification

Seules les modifications par écrit et signées par toutes les parties à la présente Entente seront valides.

12. Cession

Les parties ne peuvent céder à tout tiers les droits conférés par la présente Entente, à moins d'un consentement écrit par toutes les parties à cet égard.

13. Dispositions indépendantes

Chaque disposition de la présente Entente est indépendante et doit être interprétée indépendamment des autres dispositions. Advenant la nullité d'une disposition, celle-ci n'entraînera pas la nullité des autres dispositions de l'Entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, le _____

Adhérent

Info-Excavation

Par :

Par : Denis Courchesne

Titre :

Titre : Président et chef de la direction

Dernière mise à jour : 21/10/2020